

LYSE

Avec le soutien du Fonds Européen de développement régional
 Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Projet/Project LYSE

***Module de travail n°5 « concertation & coordination » / Werkpakket
 « Overleg & coördinatie »
 Groupe de travail – Hydraulique Structurante / werkgroep « structurerend
 waterbeher »
 01/12/2016 – Radinghem-en-Weppes***

Naam – Nom	Organisatie – Organisation
Mme/Mevr. Valérie LORENSKI	USAN
M./Dhr. Ronny VANHOOREN	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
M./Dhr. Wim VANDEWALLE	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
Mme/Mevr. Liesbet SERLET	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
M./Dhr. Glenn MARES	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
M./Dhr. Vital STEEN	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
M. /Dhr. Jan VANDECAVEY	Province de Flandre occidentale / Provincie West-Vlaanderen
M./Dhr. Martijn DE NAEGEL	INAGRO
M. / Dhr. Stéphane VAN QUICKELBERGHE	Province de Hainaut
M. / Dhr. Benjamin LENGLEZ	Province de Hainaut
M. / Dhr. Baptiste THOLOZAN	SYMSAGEL
M./Dhr. Jean-Paul DOMBROWSKI	USAN
M./Dhr. Mathieu PARAT	USAN – SAGE Yser
M./Dhr. Jacky DUQUENOY	USAN

La réunion a pour but de lancer le premier groupe de travail sur l'hydraulique structurante. La première réunion s'accompagne d'une présentation par l'USAN des zones d'expansion des crues de la Borre Becque.

1 – Présentation du groupe de travail

Après un tour de table, le chef de file explique que ce groupe de travail est destiné à coordonner le projet LYSE autour du thème hydraulique structurante.

L'USAN installera chaque première réunion des groupes de travail puis chaque partenaire « responsable » (désigné dans la fiche projet) aura la charge d'organiser son groupe.

Les objectifs de ce groupe sont :

- **Coordonner les actions transfrontalières du projet LYSE sur le thème hydraulique structurante**
- **Echanger entre les partenaires sur les techniques, la réglementation sur ce thème**
- **Découvrir des projets des partenaires**
- **Evaluer les actions**

Une première discussion s'articule autour du statut des cours d'eau en France. En Belgique, il y a 3 catégories de cours d'eau : régionaux, provinciaux et communaux. En France, il y a 2 catégories : cours d'eau domaniaux et non domaniaux. 95% des cours d'eau sont non domaniaux, ce qui signifie qu'ils appartiennent aux propriétaires des 2 rives. Les cours d'eau domaniaux sont de la responsabilité de l'état (VNF) et sont en général des voies navigables. En tant que gestionnaire, l'USAN se substitue aux riverains pour faire l'entretien des cours d'eau car c'est normalement le propriétaire qui doit faire cet entretien.

2- Présentation du projet de Zones d'Expansion des Crues de la Borre Becque

L'USAN présente avec un diaporama le projet des ZEC de Borre.

Un texte de présentation bilingue est remis aux partenaires.

Une discussion sur le foncier est engagée car les ZEC de Borre ont nécessité l'achat d'environ 60 ha de terrains pour un montant d'environ 1 million d'euros. Les partenaires flamands expliquent que c'est beaucoup plus cher en Flandre (2 à 3 fois le prix).

3 – Visite sur place

Après les explications en salle, les partenaires se sont rendus à Hazebrouck sur le site de la zone d'expansion des crues n°4 (la plus grande – 35 ha environ) pour visiter le fonctionnement de l'ouvrage et les espaces naturels créés.

4 – Prochaine réunion

A déterminer. La Province de Hainaut fera une proposition.